
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce du district de Coiron qui félicite la Convention et qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce du district de Coiron qui félicite la Convention et qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 196;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13769_t1_0196_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

chargé à la messagerie les dépouilles du fanatisme, dont le poids s'élève à 183 marcs; il peut rester environ 20 marcs d'argent; ils ont de même fait charger pour Brest 23,548 liv. de fer, 11,555 liv. de plomb, 5,000 liv. de vieilles marmite et ferrailles, 12,000 liv. de cloches, 434 liv. de cuivre, et 50 liv. d'étain, le tout provenant des ci-devant églises et domaines nationaux; et enfin, deux milliers et demi de chanvre.

Insertion au bulletin (1).

[Roche-Sauveur, 12 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous avons chargé à la messagerie tous les outils d'argent du fanatisme consistant en croques dieux, haine dieux, montre dieux et autres bêtises. Le tout s'élève à 183 marcs; il en résulte peut-être environ 20 marcs que nous allons faire passer à la Monnaie.

Mais la Monnaie n'aura pas la meilleure portion des dépouilles du fanatisme, nous avons fait charger pour Brest 33 648 livres de fer, 11 555 livres de plomb, 5 000 livres de vieilles marmites et ferrailles pour être converties en geuses (sic), 12 000 livres de cloches, 434 livres de cuivre, 60 livres d'étain, le tout provenant des églises et domaines nationaux, et deux milliers et demi de chanvre.

Le fer est préféré à l'or par les républicains et le chanvre à la soie.

Cornu, Le Grip, Verger, Juffre. »

40

Le comité de surveillance d'Excideuil, département de la Dordogne, félicite la Convention nationale sur la découverte de la conjuration atroce tramée contre la liberté par des scélérats perfides et adroits qui avoient abusé de la bonne foi du peuple; il annonce que le fanatisme est abattu sans retour, que les prêtres se marient ou volent aux frontières, et que, d'un commun accord, chacun paye sa dette à la patrie.

L'argenterie des ci-devant églises, pesant 330 marcs, a été envoyée à sa destination.

Il termine par inviter la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait assuré le bonheur du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

41

Les administrateurs du district d'Orgelet, département du Jura, écrivent à la Convention nationale que dans toute l'étendue de leur district, la raison est le seul guide, et que la justice et la probité sont à l'ordre du jour.

(1) P.V., XXXVIII, 245. Bⁿ, 16 prair. (suppl^t); M.U., XL, 218; J. Sablier, n° 1354.

(2) C 305, pl. 1136, p. 18.

(3) P.V., XXXVIII, 245. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 16 prair. (suppl^t).

Ils disent que plusieurs fois, réunis à la société populaire, ils ont félicité la Convention sur ses immenses travaux, et que toujours ils ont été privés du plaisir de se voir dans le bulletin.

Ils annoncent qu'en un seul envoi fait au département, et dont la Convention a dû être instruite, 675 marcs d'argenterie, provenant du ci-devant culte, doivent avoir été purifiés dans le creuset national; que 12,000 livres de cloches sont parties pour la fonderie de Pont-de-Vaux, et que 14,000 livres partiront incessamment; qu'en vertu de réquisitions de Lacoste et Baudot, il a été fourni par ce district 1,200 paires de bas, 1,500 chemises, 2 000 paires de guêtres, et plusieurs habits uniformes, 9 vestes et culottes, le tout gratuitement. Ils annoncent encore que les biens d'émigrés se vendent avec succès: des portions vendues à 203 citoyens, estimées 206,038 liv. 10 sous, ont été adjugées pour la somme de 851,761 liv.

La dot d'une femme émigrée, montant à 222,550 liv., hypothéqué sur les biens de son mari, a été versée dans la caisse du receveur d'enregistrement du district; il en a été de même d'une somme de 10,522 liv. d'un autre émigré.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

42

Les administrateurs du district de Coiron, département de l'Ardèche, font part à la Convention nationale qu'ils lui adressent 563 marcs 4 onces 6 gros de galons en or et en argent, 140 marcs de cuivre doré et argenté, le tout provenant des églises de ce district, et 333 liv en numéraire; qu'ils viennent d'envoyer 842 paires de bons souliers pour les braves défenseurs de la patrie; que le magasin national de ce district contient des draps pour 1,100 habits; que bientôt ils feront un envoi de salpêtre; que leurs concitoyens, enflammés du feu du patriotisme et de la raison, satisfont à toutes les réquisitions faites par le comité de salut public, les représentants du peuple et la commission des subsistances et approvisionnement, et enfin, que la vente des biens d'émigrés se fait avec le plus grand succès dans ce district.

Ils témoignent leur reconnaissance à la Convention et au comité de salut public sur l'énergie qu'ils ont déployé pour sauver la patrie, en déjouant la plus infame des conspirations, et invitent la Montagne à rester à son poste.

Ils joignent à leur adresse les trois clefs des malles qui contiennent l'envoi ci-dessus mentionné.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XXXVIII, 246. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t), 16 prair. (suppl^t) et 22 prair. (1^{re} suppl^t); J. Sablier, n° 1354; Mon., XX, 622; J. Fr., n° 616; J. Lois, n° 612.

(2) P.V., XXXVIII, 247. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 16 prair. (suppl^t).